



Communauté de Communes
47, rue St Barthélémy
54 280 CHAMPENOIX
Tel : 03 83 31 74 37
Fax : 03 83 31 73 13
E-mail : grand.couronne@wanadoo.fr
Site: www.cc-grand-couronne.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13-06-2012 MONCEL SUR SEILLE

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

LES DELEGUES DES 19 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-COURONNE, AU NOMBRE DE 48 DESIGNES PAR LEUR CONSEIL MUNICIPAL RESPECTIF, SE SONT REUNIS (APRES CONVOCATION LEGALE DU 22/05/2012 LE 13/06/2012, A 18H30 A MONCEL SUR SEILLE , SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN GUILLAUME.

ETAIENT PRESENTS :

AGINCOURT	- D. LAPOINTE
AMANCE	- JC. MARCHAND / C MARCHAND
BOUXIERES AUX CHENES	- A. DONNOT/L.VIRIOT/ A. TISSERAND / L.BRUGIERE / M.NAJEAN /O.MARCHAL
BUISSONCOURT	- JP.JAILLANT/ R. MASSON
CERVILLE	- G.FROMAGET/ P. KIERREN/Y.COQUERON
CHAMPENOIX	-HP.GUIMONT/C.GUILLAUME/P.GERARDOT/B.LEMONNIER/MC.MONCHABLON
DOMMARTIN SOUS AMANCE	- D.MATHEY/M. MOUGENOT / JP. MARANGE
ERBEVILLER SUR AMEZULE	- J. ODILLE / C. RENAUD
EULMONT	- S. MARCHAL / G. FALCONNET /C.BRUNELOT/B.RAPENNE
GELLENONCOURT	- M.L. LEJEUNE/P.POIREL/F.LHUILLIER
HARAUCOURT	- C. HERBE / L.BAROTTIN/Y.FAGOT-REVURAT/L.BOURDON
LAITRE SOUS AMANCE	- P. POTTIER / R. JALTEL
LANEUVELOTTE	- G. VISINE / F. GENAY
LENONCOURT	- P. THIRY / E. DELAUTRE
MAZERULLES	- J. GLACET /ML.RAMPON
MONCEL SUR SEILLE	- E. BAZZARA / B.SESMAT
REMEREVILLE	- D.DURESNE / D.MOUGINET / O.MAILLOT
SORNEVILLE	- B. HUSSON / Y. VINCENT
VELAINE SOUS AMANCE	- B. BARBIER /JP.PERRIN/C. BARTHELEMY

PROCURATIONS :

E.DROUVILLE A D.LEPOINTE

ABSENCES EXCUSEES :

G.ZAFFAGNI – F.DIEDLER –

L'ASSEMBLEE DENOMBRAIT 47 PRESENTS ET 48 VOTANTS

Monsieur le Président :

⇒ **Accueille** les élus au nom de la municipalité de Moncel sur Seille
⇒ **Remercie** de leur présence, Monsieur TOSI (Trésorier) Madame DIAQUIN et Mme LE MAOUT (correspondants de l'Est Républicain)
⇒ **Le quorum étant atteint, demande** la désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Bernard LEMONNIER est désigné

⇒ **Demande** la validation du compte-rendu du 24 avril 2012, lequel est approuvé par l'assemblée.

Concernant le compte rendu d'avril 2012, Monsieur Thiry a demandé que les précisions ci-dessous soient rajoutées au compte rendu. Il s'agit de :

Délibération 50 / vote concernant l'abrogation

« La décision de cette délibération a été obtenu après trois tours de vote à bulletins secrets.

Le premier tour est annulé suite à deux bulletins supplémentaires trouvés dans l'urne. Les résultats étaient : 48 votants – 50 bulletins – 25 contres / 22 pour / 3 blancs. Monsieur Thiry propose que ce résultat soit validé étant donné que les deux bulletins supplémentaires trouvés dans l'urne ne change pas le sens de la décision.

Cette proposition n'est pas retenue par l'assemblée qui souhaite un nouveau vote. Le résultat de ce second tour donne une égalité de 23 voix. Il est donc procédé à un troisième tour » qui inverse la décision et abroge la délibération n°147.

Délibération 52/ scénarii lieux d'implantation

« Les deux propositions d'implantation étaient :

1er proposition : Champenoux, Eulmont, Haraucourt

2ème proposition : Champenoux, Eulmont, Lenoncourt

La première proposition a obtenu : 24 voix

La seconde proposition a obtenu : 21 voix

A l'issue de ce vote, les délégués des communes de Lenoncourt, Velaine et Buissoncourt quitte l'assemblée en signe de protestation.

Suite à la lecture de modification du compte rendu par monsieur Guillaume, Mr Masson précise que les délégués de la commune de Buissoncourt n'ont pas quittés la salle lors du dernier conseil en signe de protestation.

En qualité de secrétaire de séance, il souhaite également qu'il soit rajouté au compte rendu d'avril dernier, son intervention auprès des délégués, lors du vote de la délibération n° 50, *les invitants à ne pas mélanger les questions liées à l'eau et celles concernant la petite enfance.*

⇒ **Demande** l'inscription de questions supplémentaires : délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'Amance

Avant de donner la parole à monsieur Vincent pour présenter la question du transfert de compétence scolaire et périscolaire, Mr Guillaume relate une conversation téléphonique avec les services de la CAF. Ceux-ci ont été sensibles lors de l'étude du dossier pour la réalisation des 3 structures petite enfance au fait qu'elles soient liées aux différents pôles scolaires actuellement en réflexion.

Mr Vincent prend alors la parole pour présenter le projet de transfert de compétence en s'appuyant sur l'étude menée en interne par Charly Dubos qui présente les résultats sur power point.

Débat

Suite à l'information concernant l'avis de la CAF, monsieur Thiry précise, que celle-ci va également aider la commune de Art sur Meurthe dans son projet de crèche, alors que celle-ci sera située à 3 km du groupe scolaire.

Mme Dono, Maire de Bouxières demande une explication concernant sa signature qui apparaît au bas de la charte et qui discrédite la commune.

La commune d'Eulmont explique qu'il s'agit d'une erreur de leur part, suite à des modifications apportées à ce document.

Mr Barbier, Velaine sous Amance, souhaite rappeler que les SIS ont été confirmés par le gouvernement Fillon dans leur efficacité et leur compétence. Il faut se donner du temps avant de penser à une restructuration du scolaire.

Mr Jaltel, s'interroge sur le fonctionnement des commissions locales. Que devient une décision si elle n'est pas approuvée par le bureau et le conseil Communautaire.

Mr Bazarra lui répond que ça restera des commissions de proximité même si effectivement, le choix définitif sera toujours de la compétence du conseil communautaire.

Mme Fromaget, Cerville, s'étonne que les flux de la population ne soient pas pris en compte. On ne va pas améliorer la vie des enfants : les horaires et les temps de trajet vont être doublés. Qu'en sera-t-il des demandes de dérogations ?

Que devient l'investissement concernant le groupe scolaire à Cerville.

Mr Visine souhaite intervenir sur le fait que beaucoup d'investissements ont été consacrés sur le regroupement scolaire de Cerville, et que Cerville doit être intégrée comme un pôle à part entière et pas comme une éventuelle possibilité.

Les communes d'Agincourt et de Dommartin, s'interrogent sur les chiffres annoncés concernant la perte d'effectifs de leur secteur alors que les inscriptions d'élèves pour la rentrée prochaine sont en forte augmentation.

Mr Jaillant pense que la question de la petite enfance doit être dissociée de la question du scolaire.

Il faut aller plus loin dans la réflexion si l'on souhaite résoudre les problèmes de secteurs, s'il y en a.

Et donc repousser l'échéance d'un transfert global de la compétence et aller vers un transfert partiel si nécessaire.

Mr Barbier, confirme les propos de monsieur Jaillant. Il faut donner la priorité à Champenoux si le secteur est en difficulté mais pour autant cela ne nécessite pas un transfert total de compétence. Il faut également réfléchir à la mise en place d'un service petite enfance sur la commune de Bouxières pour maintenir son groupe scolaire.

Mr Bazarra rappelle que comme, pour la prise de compétence assainissement à l'époque du SIVOM, la mise en place se ferait au fur et à mesure des besoins. Les secteurs qui fonctionnent ne seraient pas modifiés.

La décision de la prise de compétence pour le scolaire a déjà été refusée il y a 6 ans ; Il faut avancer ; Là, on recule.

Mr Marchal tient à préciser que lors de la réunion préparatoire au bureau du 30 mai, aucun des membres présents, n'a demandé que la question de la prise de compétence scolaire et périscolaire soit reportée.

Mr Vincent, pense que la prise de compétence répond à un véritable projet d'ancrage de la Communauté de Communes du Grand Couronné et sans celui-ci aucune perspective de développement et d'existence pérenne n'est à l'ordre du jour. Il demande aux élus d'être visionnaires et adhérents à part entière de la Communauté de Communes du Grand Couronné.

Mr Guillaume clôt le débat en précisant qu'il ne faut pas oublier un élément essentiel le confort et la sécurité des enfants. Il faut avoir une politique de territoire pour pérenniser et éviter les fuites et rappelle le travail important qui a été fait sur ce dossier, et propose de passer au vote.

DOMAINE DE COMPETENCE : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Dispositif ACTES, codification des matières : 5.7

DE N°065 Prise de la compétence Scolaire - Périscolaire

La Communauté de communes souhaite organiser les services scolaires et périscolaires de son territoire à partir du 1^{er} janvier 2014. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier ses statuts afin d'en inclure la compétence « Scolaire - Périscolaire ».

Le vote de la compétence amènera la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la Communauté de communes, correspondant à l'exercice de la nouvelle compétence.

Le vote de la compétence amènera à un travail avec un Comité technique paritaire (CTP) afin de transférer l'ensemble du personnel scolaire et périscolaire.

Monsieur le Président propose la modification des statuts de la Communauté de communes du Grand Couronné comme suit :

COMPETENCES OPTIONNELLES

SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, et du périscolaire :

- Ecoles préélémentaires et élémentaires publiques.
- Restaurations scolaires.
- Accueils périscolaires.

La prise de compétence sera effective à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 29 contre et 19 pour :

- **décide** de ne pas prendre la compétence « scolaire - périscolaire » à partir du 1^{er} janvier 2014.
- **précise** que les résultats de la CLECT seront présentés en Conseil communautaire en 2013.

La modification définitive reste subordonnée aux résultats de la consultation des communes adhérentes à la Communauté de Communes dans les conditions prévues par l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé à chaque Maire de mettre rapidement cette question à l'ordre jour.

DOMAINE DE COMPETENCE : FINANCES LOCALES

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.1

DE N°66 Modification budgétaires, dépenses imprévues :

Dans le cadre des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement, le président informe le conseil communautaire, des mouvements de crédits intervenus depuis le dernier conseil communautaire.

Il s'agit au titre des dépenses imprévues :

BP PRINCIPAL / compte 022

414 € affecté au compte 2031

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend** acte du mouvement de crédits effectué par le président dans le cadre des dépenses imprévues.
- **approuve** le mouvement de crédits détaillés ci-dessus.

Dispositif ACTES, codification des matières : 7.10

DE N°067 Avenants travaux local RAM et Salle communale de Laneuvelotte

Le président rappelle les différentes données du marché de travaux concernant le Relais Assistantes maternelles.

RAM

Enveloppe votée : 98 000 € HT

Montant du marché de base signé : 92 780.34 € HT

Options en plus value : 19 733.71 € HT

Options en moins value : - 1337.70 € HT

Montant du marché avec option : 111 176.35 €

Il rappelle également qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Laneuvelotte concernant les travaux « salle communale ».

Dans le cadre des travaux de réalisation du Relais Assistantes maternelles et de la salle communale de Laneuvelotte, plusieurs avenants ont du être signés qu'il convient de valider:

Salle communale Laneuvelotte

Lot 2 - Menuiserie extérieure AKTUA - Avenant en plus value (stores, organigramme vitrage) : 309.30 € HT

Relais Assistantes Maternelles

Lot 2 - Menuiserie extérieure AKTUA - Avenant en moins value (stores, organigramme vitrage) : 396.04 € HT

Lot 5 – Plomberie chauffage VMC SANI NANCY – Avenant plus value (lavabo supplémentaire) 180.12 € HT

Lot 7 – Revêtements de sols SOLEMO – Avenant plus value carrelage local technique 700 € HT et Avenant en plus value exécution chape de ravaillage : 2484 € HT

Total des Avenants en plus value pour la RAM : 3 364,12 € HT

Avenants en moins value pour le RAM : - 396 € HT

Montant final du marché RAM après avenants et avec options : 114 144,47 €

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les avenants présentés
- **autorise** le Président à signer les avenants détaillés ci-dessus.

DOMAINE DE COMPETENCE : SPORT / information

Dispositif ACTES, codification des matières : 8.9

DE N°068 Attribution de subvention, règlement sport-loisirs

La commission sport-loisirs du 23 avril 2012 a décidé d'attribuer deux subventions aux associations Bouxières Evasion et l'ULM-Club du Grand Couronné, section aéromodélisme, sur la base du règlement « sport-loisirs ».

-A la découverte du Grand Couronné, le 17 juin. Budget prévisionnel éligible : 1910 €- Subvention : 429,75 € (22,5 %) Sous condition, que le circuit route traverse bien plusieurs villages du Grand Couronné. (Sinon, la subvention sera calculée sur la base de 20 % des dépenses réalisées)

-Meeting d'Aéromodélisme, le 01 juin à Eulmont. Budget prévisionnel éligible : 1800 €. Subvention : 405 € (22,5 %)

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **prend** acte de cette décision, conformément à la délibération du conseil communautaire du 31 mai 2011.

DE N°069 Travaux rue des vignes –AMANCE – délégation maîtrise d’ouvrage

Le Président informe l’assemblée que la commune d’Amance doit effectuer des travaux d’extension du réseau d’assainissement et d’eau potable « Rue des Vignes le duc ». S’agissant d’une extension du réseau, il est demandé à la commune d’Amance de s’engager à rembourser à la Communauté de Communes le montant de cette opération.

Le montant total de ces travaux est estimé à :
Assainissement : 74 561.30 € HT de travaux,
Eau Potable : 35 058 € HT de travaux,
Divers : 4 500 € HT,
4 200 € HT MOE.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 19 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **Valide ce projet et décide d’ouvrir les crédits correspondants,**
- **Demande à la commune de s’engager à rembourser les travaux HT et hors subventions perçues,**
- **Demande au conseil général le transfert de la subvention communale DCI : dossier N° 2011-00676-1 « participation des voies et réseaux, chemin des vignes le Duc et la porte en Bas »**

QUESTIONS DIVERSES

AMANCE :

Mme Marchand Céline souhaite que les commissions jeunesse/sports et culture ne soient plus programmées en doublon pour un travail plus efficace.

LANEUVELOTTE :

Mr Gilbert Visine remercie les communes de la Communauté de Communes ainsi que la municipalité de Bouxières pour leur solidarité au moment des inondations.

MONCEL SUR SEILLE :

Mr Enio Bazarra informe l’assemblée des prochaines réunions publiques pour la mise en place de la RI.

Il explique les difficultés rencontrées avec certains professionnels et invite l’ensemble des élus à faire passer l’information à leurs administrés.

La séance est levée à 20h30

Les délibérations suivantes ont été prises :

N°	Objets	Matières des actes
065	Prise de compétence scolaire et périscolaire	INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
066	Modifications budgétaires	FINANCES LOCALES
067	Avenant travaux local RAM et salle communale Laneuvelotte	FINANCES LOCALES
068	Attribution de subvention (information	SPORT
069	Travaux rue des vignes Amance	ASSAINISSEMENT